

ACTO Détection punaises de lit

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n°1907/2006

Emission : 15/11/2019 ; Révision n°0 : 15/11/2019 ; Version n°1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : ACTO Détection punaises de lit.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation conseillée : Boîtes contenant de la glu pour détecter de façon précoce toute infestation de punaises de lit.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

Type d'utilisateurs : Grand public.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOJAM

2, Mail des Cerclades – CS 20808 Cergy – 95015 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 02 46 60 – Fax : 01 30 37 15 90

E-mail : contact@sojam.fr

E-mail rédacteur de la FDS : s.laboratoire@sojam.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORPHILA (INRS) : 01 45 42 59 59

Site internet : www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations : Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Conformément au Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations : Non classé.

Conserver hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers : N/A.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélange :

Le produit ne contient pas de substances classées selon le Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

4. PREMIERS SECOURS

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

4.1. Description des premiers secours :

En cas de contact avec la peau : Enlevez la glu avec de l'essence minérale ou de l'huile végétale. Laver la peau à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux : Rincer à l'eau froide en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion accidentelle : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation : N/A.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Se référer à la section 4.1.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Eau, mousse, gaz inerte.

Moyens d'extinction inappropriés : N/A.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

En cas d'incendie, de la fumée et d'autres produits de combustion peuvent se former. L'inhalation de tels produits de combustion peut avoir des effets néfastes graves sur la santé.

5.3. Conseils aux pompiers :

Équipements de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les secouristes : Porter des équipements de protection individuelle appropriés, se référer à la rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, le sol, les eaux de surface ou souterraines.

Avertir les autorités compétentes en cas d'exposition auprès du public ou de l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Enlevez le produit en appliquant de l'essence minérale sur la zone concernée, puis en lavant la zone avec de l'eau tiède et du détergent.

Conserver le produit absorbé dans des récipients hermétiques.

Éliminer le produit selon la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Se référer à la rubrique 8 et à la rubrique 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conseils en matière d'hygiène du travail :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Stocker dans un local ventilé, à l'abri du gel et de l'humidité et à température ambiante.

Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires et boissons, y compris celles pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Boîtes de détection.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE #

8.1. Paramètres de contrôle : N/A.

8.2. Contrôles de l'exposition :

Protection des yeux/du visage : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Non pertinent.

Protection de la peau : Eviter le contact avec la peau. Port recommandé de gants de protection (EN 374).

Protection des mains : Eviter le contact avec la peau. Non pertinent.

Protection respiratoire : Non pertinent.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Aspect : Solide.

pH : Neutre.

Point de fusion : 77,44°C.

Point d'éclair : 216°C.

9.2. Autres informations : Données non disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE #

10.1. Réactivité : N/A.

10.2. Stabilité chimique : Stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : N/A.

10.4. Conditions à éviter : N/A.

10.5. Matières incompatibles : N/A.

10.6. Produits de décomposition dangereux : N/A.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #

11.1. Informations sur les effets toxicologiques : Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES #

12.1. Toxicité : Données non disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité : Données non disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation : Données non disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol : Données non disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB : Données non disponibles.

12.6. Autres effets néfastes : Pas de données disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION #**13.1. Méthodes de traitement des déchets :**

Déchets/produits non utilisés :

Eliminer le produit conformément à la législation nationale, régionale ou locale d'élimination de ces déchets, par exemple par dans la poubelle ménagère. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #

14.1. Numéro ONU : N/A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N/A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N/A.

14.4. Groupe d'emballage : N/A.

14.5. Dangers pour l'environnement : N/A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : N/A.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC : N/A.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION #**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

Règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, modifié par le Règlement (UE) 2018/1480 de la Commission du 4 octobre 2018 (13^{ème} ATP).

Nomenclature ICPE : /.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de données sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. AUTRES INFORMATIONS #

Les paragraphes modifiés sont signalés par le signe #.

Références bibliographiques et sources de données : FDS des principaux constituants.

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation nationale, régionale et locale.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations :

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

INRS : Institut national de recherche et de sécurité.

N/A : Non applicable.

ONU : Organisation des Nations Unies.

PBT : *Persistent, bioaccumulative and toxic.*

REACH : *Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals.*

vPvB : *Very persistent and very bioaccumulative.*